



Délibération de la CLE du SAGE Couesnon

Jeudi 9 décembre 2021

Délibération sur la demande d'autorisation environnementale Liaison routière rocade Est/BD Groslay

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale – liaison routière rocade Est/BD Groslay à Fougères, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a été invitée le 26 novembre 2021, par la DREAL Bretagne, conformément aux articles R.181-18 à R.181.33-1 du code de l'environnement, à émettre un avis et déposer une contribution sur le site Guichet Unique de l'environnement avant le 10 janvier 2022 inclus.

Le président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon a fait transmettre le 3 décembre 2021, le lien vers le contenu du dossier aux membres de la Commission Locale de l'Eau pour examiner le dossier et les a invités à donner un avis lors de la réunion de la CLE prévue le 9 décembre 2021 à 9h30.

Les membres de la CLE du SAGE Couesnon présents à la réunion du 9 décembre 2021 sont :

College	Organisme	Titre	Nom	Prenom	Inscription	Signature
Elus	Région Bretagne	Monsieur	PERRIN	Stéphane		
Elus	Région Normandie	Monsieur	VOGT	Pierre		
Elus	Région Pays de la Loire	Madame	DESILLIERE	Florence		
Elus	Département de la Manche	Monsieur	DENOT	André	1	
Elus	Département de la Mayenne	Monsieur	TARLEVE	Claude		
Elus	Département d'Ille et Vilaine	Monsieur	SOULABAILLE	Yann	1	
Elus	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	GUERIN	Jean-René		
Elus	Représentants des Maires de la Manche	Monsieur	NOEL	Didier		
Elus	Représentants des Maires de la Mayenne	Monsieur	GAHERY	Jean-Pierre		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	AVRIL	Henri		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BALLUAIS	Michel		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BRARD	Michel		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BRARD	Hervé		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	CHAPDELAIN	Rémi		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COIRRE	Jean-Pierre		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	COUASNON	Hubert		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	FORET	Alain		X
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	ISAMBARD	Albert		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	JANVIER	Thomas		
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Madame	LEFEUVRE	Diana	excusée	

Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	LEONARD	Gilbert			X
Elus	Représentants des Maires d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	VASLET	Didier			
Elus	Collectivité Eau du Bassin Rennais	Monsieur	PINAULT	Pascal			
Elus	Communauté de communes Bretagne Romantique	Madame	GUERCHE	Sandrine			
Elus	Communauté de communes de l'Ernée	Monsieur	BUCHARD	Constant			
Elus	Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	Monsieur	HERY	Jean-Pierre			
Elus	Couesnon Marches de Bretagne	Monsieur	EON	Jean-Yves	excusé		
Elus	Fougères Agglomération	Madame	PARLOT	Cécile			
Elus	Liffré Cormier communauté	Monsieur	VEILLAUX	David	excusé		
Elus	Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	Monsieur	BICHON	Vincent			
Elus	Syndicat départemental de l'Eau de la Manche	Monsieur	RABASTE	Yann			
Elus	Syndicat Loisanse Minette	Monsieur	DESLOGES	Jean			
Elus	Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	Monsieur	BOIVENT	Joseph		1	X
Elus	Syndicat Mixte du Couesnon Aval	Monsieur	HALAIS	Louis			
Elus	Val d'Ille Aubigné	Monsieur	MOREL	Gérard			
Elus	Vitré Communauté	Madame	BERHAULT	Marie Louise			
Usagers	Chambre d'Agriculture de la Manche	Monsieur	LECOMPAGNON	Philippe	excusé		
Usagers	Chambre d'agriculture de la Mayenne	Monsieur	ROULAND	Bruno			
Usagers	Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	SALMON	Florian			X
Usagers	Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo	Madame	LAGADEC	Marie-Claire	excusée		
Usagers	Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	Madame	DUCOURET	Bernadette			

Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Monsieur	BELLENFANT	Joël			
Usagers	Eau et Rivières de Bretagne	Madame	MAUDET	Annie			X
Usagers	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Usagers de l'Eau	Monsieur	LEMEE	Hervé			
Usagers	Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	Madame	FRETAY	Sonia	excusée		
Usagers	La Passiflore	Monsieur	BOUREL	Gérard		1	
Usagers	La Passiflore	Madame	HARVEY	Mathilde			
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	BERNIER	Dominique			
Usagers	Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	Monsieur	JUIGNET	Ludovic		1	
Usagers	Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	Monsieur	HURTAUD	Frédéric			
Usagers	Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	BARBIER	François			
Usagers	UFC-Que choisir	Monsieur	BELLOIR	Daniel			
Etat	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant		1	
Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Mayenne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant			
Etat	Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	Le directeur	ou son représentant			
Etat	DREAL de bassin Loire Bretagne	Monsieur	Le préfet coordonateur du bassin	ou son son représentant			
Etat	Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Monsieur	Le directeur	ou son représentant			
Etat	Préfecture de la Manche	Monsieur	Le préfet	ou son représentant			
Etat	Préfecture de la Mayenne	Monsieur	Le préfet	ou son représentant			
Etat	Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Monsieur	Le préfet	ou son représentant			
Etat	Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Monsieur	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	ou son représentant			

Avis de la CLE du SAGE Couesnon

Dans le champ de portée juridique du SAGE Couesnon couvrant les enjeux de qualité de l'eau, de quantité d'eau et de fonctionnalité des milieux aquatiques, le projet présente des impacts sur les zones humides et sur la gestion des eaux pluviales. Les éléments du dossier concernant la gestion des eaux pluviales n'amènent pas de remarque particulière. L'avis sur la destruction des zones humides est développé ci-dessous.

Impact sur les zones humides

Le projet détruit 2000 m² de zones humides. Cette destruction ne peut être évitée ni réduite.

Le règlement du SAGE Couesnon interdit la destruction de zones humides (de plus de 1000 m²) sauf s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports. L'intervention plus rapide des pompiers et des gendarmes vers les communes du nord-est de Fougères est un argument recevable rentrant dans le champ des exceptions et ce projet peut donc déroger à la règle n°2 du SAGE Couesnon. Des mesures compensatoires sont cependant obligatoires.

Les compensations proposées dans le dossier sont localisées dans la même masse d'eau (Couesnon 1). Au vu de la qualité de la biodiversité et de la fonctionnalité de la zone humide impactée, les compensations proposées amènent à considérer que les zones humides restaurées seront équivalentes. Un suivi de ces mesures compensatoires sera réalisé pendant 30 ans. Le pétitionnaire indique dans le dossier avoir la maîtrise foncière des parcelles concernées par les compensations.

Pendant les travaux, les zones humides environnantes seront mises en défens et les entreprises seront sensibilisées à la protection de ces dernières.

Conclusion :

Les membres du bureau de la CLE présents votent à la majorité pour un avis favorable sans réserve.

Bilan des votes (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres	61
Nombre de membres présents	19
Nombre de votants	19
Nombre de votes pour	17
Nombre de votes contre	1
Nombre d'absentions	2

Fait à La Selle en Luitré, le 14 décembre 2021



M. Joseph Boivent président de la CLE du SAGE Couesnon